



Prélèvement sanguin pour test d'alcoolémie

Par **daniel77**, le **21/12/2008** à **18:53**

mon fils a eu 1 accident de voiture (il est seul impliqué et unique victime), la gendarmerie a pratiqué un contrôle d'alcoolémie au moyen de l'éthylotest, ce contrôle est semblé positif, transporté à l'hôpital de Meaux pour examens mon fils a été soumis au prélèvement sanguin obligatoire (2 flacons) qui a été transporté à l'hôpital de LAGNY/MARNE pour analyse. l'agent de Lagny qui a procédé à l'analyse a fait tomber le 1er tube (qui s'est brisé) et s'est coupé avec les débris, cette personne a téléphoné à l'hôpital de MEAUX pour demander si mon fils acceptait 1 prélèvement pour test du VIH. ce prélèvement a été réalisé et analysé à Meaux. A Lagny l'agent a effectué le contrôle d'alcoolémie à partir du contenu du 2ème tube, ce qui fait qu'il ne reste pas de tube pour une éventuelle contre expertise. Est-ce légal ou peut-on contester la procédure si le test est positif ?

Par **citoyenalpha**, le **24/12/2008** à **17:30**

Bonjour

Vous pouvez contester l'analyse sanguine effectuée et demander une contre expertise. Faites part au procureur de votre contestation des résultats de l'analyse.

Restant à votre disposition.